

ARKOLIA ÉNERGIES
ZA du Bosc - 16 rue des Vergers
34130 Mudaison
Tél. : 04 67 40 47 03

Mudaison, le 20 mai 2019

Madame VERDINI

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier et nous l'intégrons en tant que contribution dans le cadre de la concertation préalable que nous portons sur le projet Solarzac jusqu'au 23 juillet 2019.

Vous posez quelques questions pour lesquelles nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse.

Avant toute chose, avez-vous pu vous rendre sur le site internet du projet et prendre connaissance de toutes les informations disponibles et des dossiers de synthèse ? Le lien pour y accéder est le suivant : www.solarzac.fr

Dans votre courrier, vous semblez prendre une position d'opposition principalement sur les parcs photovoltaïques au sol. Avant de donner quelques éléments sur le site concerné par notre projet, je voudrais vous parler de la transition énergétique comme vous l'évoquez et comment atteindre les objectifs, dont nous sommes encore loin. Nous pensons que seul un mix énergétique permettra d'atteindre les volontés de l'Etat. Pour cela il convient de développer le photovoltaïque, l'éolien sur terre et en mer, la méthanisation, l'hydroélectricité... Pour le photovoltaïque, plusieurs typologies de projets peuvent contribuer : les toitures, les ombrières et les parcs au sol. Pour les toitures, je peux vous dire que c'est l'activité principale de notre société. Nous installons en moyenne 400 toitures par an principalement pour le monde agricole que nous connaissons bien. Pour les ombrières de parking, notre expérience dans les projets que nous menons montre une limite à la fois technique et financière. Ces projets coûtent cher en investissement car sont souvent complexes et l'électricité au prix vendu, ne permet pas aujourd'hui de développer cette solution largement. Mais nous continuons nos efforts. Enfin, les parcs photovoltaïques au sol permettent de répondre aux besoins d'électricité sans avoir un impact négatif sur les factures individuelles. L'État, dans les appels d'offre photovoltaïques qu'il organise, favorise grandement les parcs au sol en terme de volume. Deux-tiers des puissances consacrées sont pour les parcs photovoltaïques au sol et le reste pour les toitures. En France, il n'y a pas assez de toits ou de zones dégradées (carrières, délaissés...). Et les zones aéroportuaires que vous énoncez sont peu favorisées en raison des vagues d'éblouissement des pilotes.

Plus spécifiquement sur le projet que nous portons, le parc photovoltaïque permettrait de mettre fin à une activité de chasse commerciale entièrement clôturée, privée et fermée et proposerait une co-activité entre production d'énergie verte et agropastoralisme. Alors oui, nous croyons en notre projet et aux opportunités qu'il peut offrir à un territoire pouvant redevenir propriétaire des 1000 ha fermés pour l'utilisation de chacun. Nous sommes également très sensibles à l'environnement et à la biodiversité du site, ainsi des inventaires faunes / flores ont été réalisés par un bureau d'études expert indépendant sur un cycle biologique complet afin de lister l'ensemble des espèces présentes sur le site. La suite de notre projet tiendra compte de ces inventaires afin de proposer un projet présentant des impacts limités sur l'environnement.

Arkolia Energies ne travaille pas que pour l'argent mais essaie de développer des projets harmonieux entre son intérêt particulier, l'intérêt général et le respect de la biodiversité face au réchauffement climatique. En effet, le photovoltaïque contribue et donc permet de ralentir le réchauffement climatique, principale cause de la disparition massive d'espèces.

Nous restons à votre disposition si vous avez de nouvelles interrogations et n'hésitez pas à vous renseigner et/ou contribuer sur le site internet du projet.

Veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

Laurent BONHOMME
Président